

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Revision No. 4.5

Date d'impression 05/12/2022

Date de création 02/11/2015

Date de révision 30/01/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit AQUA-SOL NEUTRA SPLIT LF
Code du produit 11004053X1 (CLP)
UFI: WEW2-SOAD-W00Y-CQR9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Nettoyant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Lésions oculaires graves: Catégorie 1
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono[2-(6,6-dimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-en-2-yl)ethyl] ether & 2-ETHYLHEXANOL ETHOXYLATE.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes

Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono[2-(6,6-dimethylbicyclo[3.1.1]hept-2-en-2-yl)ethyl] ether	174955-61-4	605-745-0	-	10 - < 20	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)
2-ETHYLHEXANOL ETHOXYLATE	26468-86-0		-	5 - < 10	Eye Irrit. 2 (H319)

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Provoque des brûlures des yeux.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Des précautions doivent être prises pour éviter un rejet accidentel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et

transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient pas de substance dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies.

GERMANY:

"Germany", Note (TRGS 900):

Spzbg = Exceedance factor (peak limitation category); exceedance factor = 1 to max. 8, peak limitation category = I/II or "-".

Y = A risk of foetal damage need not be feared if the occupational exposure limit value and the biological limit value (BGW) are complied with.

DFG = MAK Commission of the DFG

EU = European Union

11 = Sum of vapour and aerosols

H = Skin resorptive

Sh = Skin sensitising substance

E = Inhalable fraction

A = Alveolar fraction

X = Carcinogenic substance of category 1A or 1B or carcinogenic activity or process according to § 2 paragraph 3 no. 4 of the Ordinance on Hazardous Substances - § 10 of the Ordinance on Hazardous Substances must also be observed.

Z = A risk of fruit damage cannot be excluded even if the AGW and BGW are observed.

AGS = Committee for Hazardous Substances

8.2. Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants en néoprène (0.4 mm). Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Orange	Densité	1.04
État physique	Liquide	Solubilité	Soluble dans l'eau
Odeur	Savonneuse	Température d'auto-	Non applicable.

pH	9.5	inflammabilité	
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Viscosité	Sans objet
Point d'éclair	Pas d'information disponible.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Non applicable.	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	0 %
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004. . .

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

15 - 30% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface anioniques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Sur la base des résultats d'essais. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Préparé par JD

Date de création 02/11/2015

Date de révision 30/01/2022

Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne
EEC: Communauté économique européenne
UN: Nations unies
CAS: Chemical Abstracts Service
PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique
vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables
LC50: Concentration létale médiane
LD50 : Dose létale médiane
EC50: Concentration efficace médiane
LogPow: LogP octanol/eau
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)
WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
ERG: Guide des mesures d'urgence
IBC: Grand récipient pour vrac
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique
VOC: Composés organiques volatiles
w/w: Fraction massique
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité